

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 827

29 mars 2012

SOMMAIRE

Basket Fonds (LUX)	39658	Maurer Einrichtungen S. à r.l.	39686
Clariden Leu Fund Management (Luxembourg) S.A.	39650	MPP Invest 2 S.A.	39696
DIF Infrastructure (France) Luxembourg S.à r.l.	39650	Nouvel'Hair S.à r.l.	39684
ECF London Office 2 S.à r.l.	39661	People of Tomorrow	39669
EML Finance	39693	Quantum Holdings S.A.	39659
Enceladus Investments S.à r.l.	39694	Quantum Holdings S.A.	39660
Enceladus Investments S.à r.l.	39694	Quantum Holdings S.A.	39659
Equal Overseas Investments S.à r.l.	39694	Real Estate Academy S.à r.l.	39686
Equal Overseas Investments S.à r.l.	39694	Realty Business Center S.A.	39660
Equi Group S.A.	39694	Redsquare Private Equity SICAR S.à r.l.	39661
Euphor S.A.	39695	REF IV Luxembourg S.à r.l.	39671
Europa Kingshill S.à r.l.	39671	Second Ave (Lux) S.A.	39660
European Commercial Industrial Company	39695	Sliver Participation S.à.r.l.	39660
Ev@tys S.A.	39695	Socofimmo Holdings S.A.	39669
Fiberlake S.A.	39696	Staco International SA	39682
Fiberlake S.A.	39696	St. Michel S.C.	39660
Fiberlake S.A.	39696	Survey International S.A. en abrégé Survey Int. S.A.	39686
Fininco Invest S.A.	39695	Tarnold Holding S. à r.l.	39683
Gelsomino S.A.	39695	Taurus Capital S.A.	39686
Goal.Com S.A.	39660	Tefram S.A.	39684
Hefesto S.A.	39650	Tiger Global PIP V Parent S.à.r.l.	39683
Immo Structure s.à r.l.	39686	Totalserve Management (Luxembourg) S.à r.l.	39683
Inventive Telecom Partners Lëtzebuerg	39685	Tournelle Property S.A.	39683
Justfin International S.A.	39685	Whirlpool International Holdings S.à r.l.	39687
KSM Biogas s.à.r.l.	39685	Wildhog Industries S.à r.l.	39684
L.G. Promotions S.A.	39685	ZAG Industrie S.à r.l.	39684

Clariden Leu Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 159.463.

Anbei ein Auszug aus dem Protokoll des Verwaltungsrats der o.g. Gesellschaft vom 13. Dezember 2011 bzgl. Unterschriftenregelung.

V Unterschriftenregelung

Des Weiteren wird beschlossen Herrn Dr. Uwe Stein, mit Sitz 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Luxembourg, ebenfalls zum täglichen Geschäftsführer zu ernennen. Damit hat die Gesellschaft drei Geschäftsführer, welche gleichberechtigt sind.

Den 28. Februar 2012.

Référence de publication: 2012026650/14.

(120034174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Hefesto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 69.952.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 décembre 2011, Monsieur Giacomo DI BARI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé administrateur au Conseil d'Administration en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Jean BODONI, 32, rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Luxembourg, le 20 FEV. 2012.

Pour: HEFESTO S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2012026705/17.

(120033682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

DIF Infrastructure (France) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 166.952.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of February.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DIF Infrastructure II UK Partnership, a partnership existing under the laws of England and Wales, having its principal place of business and management at 1 Cornhill, London EC3V 3ND, United Kingdom and acting through its partner DIF Infrastructure II UK partner Limited, a private company limited by shares incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Appleyards Ltd, Tubs Hill House, London Road, Sevenoaks, Kent, TN13 1BL, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 06760507,

here represented by Madam Nathalie CHEVALIER, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as sole partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

" **Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "DIF Infrastructure (France) Luxembourg S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two class B managers for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2012.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been entirely subscribed by DIF Infrastructure II UK Partnership, predesignated, represented by DIF Infrastructure II UK Partner Limited, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named appearing party, represented as above stated, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, DIF Management Luxembourg S.à r.l., a company having its registered office at 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register at section B under number 156.872.

2) The Company shall have its registered office at 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le dix février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DIF Infrastructure II UK Partnership, un partnership de droit d'Angleterre et de Pays de Galles, ayant son principal lieu d'établissement et de direction au 1 Cornhill, London EC3V 3ND, Royaume-Uni, agissant par intermédiaire de son partner DIF Infrastructure II UK Partner Limited, ayant son siège social à Appleyards Ltd, Tubs Hill House, London Road, Sevenoaks, Kent, TN13 1BL, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 06760507 au Registrar of Companies for England and Wales (Registre des Sociétés d'Angleterre et de Pays de Galles),

ici représentée par Madame Nathalie CHEVALIER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire de dresser comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme associée unique ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «DIF Infrastructure (France) Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

DIF Infrastructure II UK Partnership, prédésignée, représentée par DIF Infrastructure II UK Partner Limited, pré-nommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée DIF Management Luxembourg S.à r.l., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 156.872.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: N. Chevalier, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 14 février 2012. Relation: DIE/2012/1740. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012023402/413.

(120030573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Basket Fonds (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.804.

In the year two thousand and eleven, the thirtieth day of the month of December;

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Basket Fonds (LUX) SICAV (the "Company"), a company qualifying as a société d'investissement à capital variable, having its registered office at 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with R.C. Luxembourg under the number B 0161804, incorporated pursuant to a deed on 28 June 2011 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 15 July 2011, number 1581.

The meeting was opened at 3 p.m. (Luxembourg time) with Mrs Zuzanna Karas, legal advisor, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Solange Wolter, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Rachel Toyomura, legal advisor, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment to Article 22, paragraph 6, of the articles of incorporation of the Company, dated 28th June 2011 (each an "Article" and collectively the "Articles of Incorporation") insofar as to change the date of the annual general meeting from second Thursday in the month of April at 11.00 a.m. to second Thursday in the month of December at 11.00 a.m. of each year.

2. Amendment to Article 25 of the Articles of Incorporation insofar as to change the date of the accounting year end from 31st December to 31st August of each year and align the reporting period for the annual and semiannual financial statements to the new accounting year.

3. Amendment to "Transitory Dispositions" of the Articles of Incorporation insofar as to reflect the new accounting year end on the first accounting year.

4. Miscellaneous.

II. That Swiss Life AG, a company organised under the Laws of Switzerland, with registered office at General-Guisan-Quai 40, 8022 Zurich, Switzerland (the "Sole Shareholder") waives the notice period customarily required for the convention of an extraordinary meeting and considers itself duly convened and informed of the agenda.

III. That the name of the proxy of the Sole Shareholder represented and the number of its shares are shown on the attendance list, signed by the shareholders, the proxy of the Sole Shareholder and by the board of the present meeting, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time therewith.

IV. That the present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the general meeting, after due consideration, took the following resolutions:

First Resolution

The general meeting decides that Article 22, paragraph 6, of the articles of incorporation of the Company, dated 28th June 2011 (each an "Article" and collectively the "Articles of Incorporation"), shall be amended insofar as to change the date of the annual general meeting from second Thursday in the month of April at 11.00 a.m. to second Thursday in the month of December at 11.00 a.m. of each year

Consequently, "Article 22 - General Meetings of Shareholders of the Company", paragraph 6, shall read as follows:

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company in Luxembourg, or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the respective notice of meeting, on the second Thursday in the month of December at 11.00 a.m., Luxembourg time.

Second Resolution

The general meeting decides that Article 25 of the Articles of Incorporation of the Company, dated 28th June 2011, shall be amended insofar as:

to change the date of the accounting year end from 31st December to 31st August of each year
align the reporting period for the annual and semi-annual financial statements to the new accounting year
Consequently, "Article 25 - Accounting Year" shall read as follows:

The accounting year of the Company shall commence on September 1st of each year and shall terminate on August 31st.

Financial statements shall be made up to 31st August in each year and unaudited semi-annual financial statements shall be made up to the last day of February in each year.

Third Resolution

The general meeting decides that the "Transitory Dispositions" of the Articles of Incorporation of the Company, dated 28th June 2011, shall be amended insofar as to reflect the new accounting year end on the first accounting year

Consequently, the first paragraph of the "Transitory Dispositions" shall read as follows:

1) The first accounting year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on 31st August 2012.
There being no further items on the agenda, the general meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, this deed is worded in English.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person known to the notary by name, first name, and residence, the said proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Signé: S. WOLTER, R. TOYOMURA, Z. KARAS et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2012. Relation: LAC/2012/1237. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012023821/73.

(120030733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2012.

Quantum Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 136.299.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012026552/10.

(120034297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Quantum Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 136.299.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012026553/10.

(120034298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

St. Michel S.C., Société Civile.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg E 4.619.

EXTRAIT

Il conviendra de noter que l'associé-gérant Taggia IX - Consultadoria Económica e Participações, Unipessoal Lda a:

- pour nouvelle dénomination: Taggia IX S.à r.l.
- pour nouveau numéro d'immatriculation: B166738 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg
- pour nouvelle adresse: 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012026572/13.

(120034257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Quantum Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 136.299.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012026554/10.

(120034299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Realty Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 88.565.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012026559/10.

(120034649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Second Ave (Lux) S.A., Société Anonyme,

(anc. Goal.Com S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.599.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012026578/10.

(120034414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Sliver Participation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 116.163.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 20 février 2012 que je démissionne de ma fonction de gérant de la société SLIVER PARTICIPATION SARL établie et ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 116 163.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2012.

Maître Marianne GOEBEL.

Référence de publication: 2012026583/13.

(120034244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Redsquare Private Equity SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

R.C.S. Luxembourg B 138.441.

Par la présente, la soussignée Banque Havilland S.A., Société Anonyme ayant son siège social 35a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, dénonce avec effet au 29 février 2012, le siège social de la société à responsabilité limitée sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque Redsquare Private Equity SICAR S.à r.l., ayant son siège social 35a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 Février 2012.

Pour Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2012026790/14.

(120034500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

ECF London Office 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 166.941.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventh of February.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

CS European Commercial No.1 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg and recorded with the Luxembourg trade and companies register under number B 135.353,

represented by Ms Lorna Mackie, manager, residing professionally at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name.

1.1 There is formed a private limited liability company under the name ECF London Office 2 S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property (grundstücksgleiche Rechte) such as leasehold (Erbbaurechte) and partownership rights (Teileigentumsrechte)) and/or (ii) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign Real Estate Companies. The Company may further directly or indirectly acquire, hold administrate, manage or dispose of real estate as described in the preceding sentence.

3.2 To serve the object of the Company, the Company may on an ancillary basis perform the following activities provided that as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS such activities do not result in a breach of the investment powers and restrictions applicable to the Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS:

3.2.1 acquire, hold and dispose of any kind of asset necessary to manage the real estate assets listed above;

3.2.2 render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the Connected Companies), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, and in particular:

(a) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, debt or equity instruments, convertible or not;

(b) advance, lend or deposit money or give credit to or with or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Connected Company on such terms as may be thought fit and with or without security;

(c) give security for any borrowings through, including, but not limited to, any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking and/or property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law; and

3.2.3 perform legal, commercial, technical and financial operations and, in general, perform transactions which are necessary to fulfill its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in the areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares, having each a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/she will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»)

8.2 The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. The convening requirements and formalities may be waived by the consent in writing, by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or any other means of communication of each manager.

12.2 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the meeting or all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his share holding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each Shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolution(s) to be passed, and shall give its vote in writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of Shareholders.

13.6 Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.8 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st October and ends on the 30th September of the following year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of Shares.

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 30th September 2012.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes for all one hundred twenty-five (125) Shares representing the total subscribed share capital.

All these Shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Michael Chidiac, manager, residing professionally at 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Godfrey Abel, manager, residing professionally at 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.

- Mr Richard James, manager, residing professionally at Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6ER, London, United Kingdom.

- Ms Lorna Mackie, manager, residing professionally at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 10 of the Articles, towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CS European Commercial No.1 S.à r.l., une société constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, inscrit au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-135.353.

La comparante ci-dessus est représentée par Madame Lorna Mackie, gérant, demeurant professionnellement à 10, rue C.M. Spoo, L2546 Luxembourg. en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapter I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ECF London Office 2 S.à r.l., qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et de participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, conformément à leurs statuts, (i) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers (notamment des terrains et des bâtiments de même que des droits assimilés à des biens immeubles (grundstücksgleiche Rechte) tel que le droit emphytéotique (Erbbaurechte) et des droits de copropriété (Teileigentumsrechte) (les «Sociétés Immobilières») et/ou (ii) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et de participations dans des Sociétés Immobilières luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut en outre directement ou indirectement acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers tels que décrits dans la phrase précédente.

3.2 Dans l'accomplissement de son objet, la Société peut, de manière accessoire, poursuivre les activités suivantes à condition que pour aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS ces activités n'entraînent pas la violation des pouvoirs et des restrictions d'investissement applicables à Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS:

3.2.1 acquérir, détenir et disposer d'avois de toute espèce nécessaire à la gestion des actifs immobiliers listés ci-dessus;

3.2.2 prêter assistance, de toute manière, que ce soit par des prêts, garanties ou autrement à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect et toute société étant un associé direct ou indirect de la Société ou toute société faisant partie du même groupe que la Société (les «Sociétés Liées»), étant entendu que la Société ne

conclura aucune transaction qui aurait pour effet de l'engager dans une activité qui pourrait être considérée comme une activité régulière du secteur financier, et en particulier:

(a) emprunter de l'argent de toute manière ou obtenir des crédits de quelque forme que ce soit, et lever des fonds, y compris, mais sans limitation, par des instruments de dette ou de capital, convertibles ou non;

(b) avancer, prêter ou déposer de l'argent, ou accorder des crédits à ou avec, souscrire ou acquérir tout instrument de dette émis par une Société Liée luxembourgeoise ou étrangère selon les termes jugés opportuns, et ce avec ou sans sûretés;

(c) donner des sûretés pour tout emprunt, y compris mais sans limitation, par des garanties, gages ou autre forme de nantissement, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou grève sur tout ou partie des avoirs et/ou engagements (présents ou futurs) ou par toutes ces méthodes, ou l'une d'entre elles, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de l'une des Sociétés Liées, dans les limites et conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise; et

3.2.3 effectuer toute opération juridique, commerciale, technique et financière et, en général, effectuer toute opération nécessaire dans l'accomplissement de son objet de même que les opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-). Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les «Associés».

5.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une décision des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est dénommé ci-après le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué.

Art. 11. Délégation et Mandataire du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par tout gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Par l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié, e-mail ou tout autre moyen de communication de chaque gérant il peut être renoncé aux formalités de convocation.

12.2 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.4 L'utilisation d'un équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le président de la séance ou par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associé(s) Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Associés. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte de la/des décision(s) à adopter et donnera son vote par écrit. Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Associés ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Associés.

13.6 Toute référence dans les présents Statuts à des décisions de l'assemblée générale des Associés doivent être comprises comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Associés, pour autant que, dans ce cas, le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

13.7 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les décisions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité des Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales.

Titre V. - Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2012.

Souscription - Libération

La partie comparante déclare par la présente que les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales représentant la totalité du capital social ont été souscrites par elle.

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Michael Chidiac, gérant, demeurant professionnellement au 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- Monsieur Godfrey Abel, gérant, demeurant professionnellement au 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.
- Monsieur Richard James, gérant, demeurant professionnellement à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6 ER, Londres, Royaume-Uni.
- Madame Lorna Mackie, gérant, demeurant professionnellement à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des présents Statuts, la Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 10, rue C.M. Spoo, L2546 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lorna Mackie, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 février 2012. Relation: EAC/2012/1814. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012023412/422.

(120030289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Socofimmo Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 35.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCOFIMMO HOLDINGS

Référence de publication: 2012026584/10.

(120034477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

P.o.T., People of Tomorrow, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 1A, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg F 9.016.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Monsieur Jordan Allali, employé, 1A, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg
2. Monsieur Frédéric Sabban, employé, 68 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg
3. Monsieur Fabrice Toko, employé, 1A, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg

Tous de nationalité française,

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'Association prend la dénomination «People of Tomorrow», en abrégé «P.o.T.», dénommée ci-après l'«Association».

Art. 2. L'association, apolitique et non confessionnelle, a pour objet de soutenir les enfants défavorisés, en difficulté, démunis, malades, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, par tous les moyens légaux, et notamment:

- par la promotion de l'engagement philanthropique de personnes physiques et morales
- par le développement de concepts, activités et outils promouvant et facilitant l'engagement philanthropique;
- par l'apport d'aide matérielle
- par l'octroi de soutiens financiers et autres subsides à des organisations, publiques ou privées, fondations, associations ou groupements à caractère non lucratif;

en relation directe ou indirecte avec son but Elle veillera dans l'accomplissement de son objet:

Elle veillera dans l'accomplissement de son objet:

1. à répartir équitablement entre les 5 continents et le Luxembourg le produit de ses actions;
2. à renouveler régulièrement le choix des organisations bénéficiaires.

L'association peut accepter des libéralités entre vifs ou testamentaires ainsi que des subsides privés ou publics afin de les redistribuer au profit de personnes, oeuvres ou organismes d'intérêt général.

Pour atteindre ces buts, l'association peut coopérer avec les organismes gouvernementaux et avec d'autres organisations non gouvernementales dans le respect des règles données dans les présents statuts.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg au 1A, Rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile. Par dérogation, le 1^{er} exercice commence à la date de constitution de l'association jusqu'au 31 décembre 2012.

III. Membres

Art. 6. Le nombre des membres de l'Association ne pourra être inférieur à trois.

La qualité de membre s'acquiert sur demande de toute personne après approbation du Conseil d'administration. Lors de son admission, le/la membre s'engage à respecter, de façon concrète et habituelle, les dispositions statutaires relatives aux buts et activités de l'Association.

Art. 7. La qualité de membre se perd:

- a) par la démission volontaire notifiée par le/la membre au Conseil d'administration;
- b) par défaut de paiement de la cotisation pendant deux années consécutives et après rappel écrit;
- c) par l'exclusion pour motif grave, à prononcer en cas d'urgence par le Conseil d'administration, mais à confirmer en dernière instance par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix.

IV. Assemblée générale

Art. 8. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée une semaine à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 9. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 10. L'association est gérée par un conseil d'administration composé des 3 membres fondateurs.

Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 12. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 13. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

VI. Contributions et Cotisations

Art. 14. Pour financer ses objectifs, l'Association peut recourir aux ressources financières suivantes:

- a. la cotisation annuelle de ses membres dont les montants sont fixés par l'Assemblée générale,
- b. les subventions du Gouvernement,
- c. les dons et legs de sources privées effectués en sa faveur, qu'elle peut accepter dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928,
- d. les autres ressources autorisées par la loi.

Art. 15. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par les administrateurs.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 16. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 17. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 18. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 19. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 20. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 21. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2012024034/99.

(120030738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2012.

Europa Kingshill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 589.225,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.396.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue à Luxembourg le 15 février 2012:

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue à Luxembourg le 15 février 2012, il a été décidé de mettre fin avec effet immédiat au mandat de réviseur d'entreprises de la société Deloitte S.A., dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895

Luxembourg, le 16 février 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012026687/16.

(120033666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

REF IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.999.450,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.145.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of December, before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of REF IV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147145 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of June 10, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1519 of August 6, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, of August 3, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2527 of October 19, 2011.

THERE APPEARED:

(1) RE Coatings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855

Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147245 and having a share capital of EUR 1,775,850.-;

(2) RE Family Healthcare S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140939 and having a share capital of EUR 1,230,425.-;

(3) RE Pet Food S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152864 and having a share capital of EUR 752,850.-;

(4) RE Swimwear S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154598 and having a share capital of EUR 2,607,300.-;

(5) RE Orthopedics S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153275 and having a share capital of EUR 1,990,275.-;

(6) RE Car Parts S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157608 and having a share capital of EUR 1,324,800.-;

(7) RE European Bottles S.à r.l. (formerly "RE Educations S.à r.l."), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157597 having a share capital of EUR 45,000.-;

(8) RE Child Wear S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161116, having a share capital of EUR 3,118,725.-.

(9) RE Logistics S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162061 and having a share capital of EUR 3,275,100.-;

(10) RE Schools S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162022 and having a share capital of EUR 1,624,500.-;

(11) RE Telecommunications S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162034 and having a share capital of EUR 2,919,375.-;

(12) RE Pharmaceuticals S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163942 and having a share capital of EUR 3,586,725.-;

All here represented by Marie Amet-Hermès with professional address at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of twelve (12) proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at one million one hundred eighty-four thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 1,184,975.-) represented by:

- seven thousand one hundred and three (7,103) Class A Tracker Shares (as defined in the Articles), having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all held by RE Coatings S.à r.l.;
- four thousand eight hundred and eighty (4,880) Class B Tracker Shares (as defined in the Articles) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all held by RE Family Healthcare S.à r.l.;
- two thousand four hundred and twenty-eight (2,428) Class C Tracker Shares (as defined in the Articles) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all held by RE Pet Food S.à r.l.;

- thirteen thousand four hundred and ten (13,410) Class D Tracker Shares (as defined in the Articles) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all held by RE Swimwear S.à r.l.;
- seven thousand eight hundred and fifty-six (7,856) Class E Tracker Shares (as defined in the Articles) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all held by RE Orthopedics S.à r.l.;
- four hundred and forty-one (441) Class F Tracker Shares (as defined in the Articles) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all held by RE Car Parts S.à r.l.;
- one thousand and two hundred (1,200) Class G Tracker Shares (as defined in the Articles) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all held by RE European Bottles S.à r.l.; and
- five thousand two hundred and eighty-one (5,281) Class H Tracker Shares (as defined in the Articles) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all held by RE Child Wear S.à r.l.;
- one thousand and two hundred (1,200) Class I Tracker Shares (as defined in the Articles) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all held by RE Logistics S.à r.l.;
- one thousand and two hundred (1,200) Class J Tracker Shares (as defined in the Articles) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all held by RE Schools S.à r.l.;
- one thousand and two hundred (1,200) Class K Tracker Shares (as defined in the Articles) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all held by RE Telecommunications S.à r.l.; and
- one thousand and two hundred (1,200) Class L Tracker Shares (as defined in the Articles) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all held by RE Pharmaceuticals S.à r.l.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight hundred fourteen thousand four hundred and seventy-five Euro (EUR 814,475.-) to bring it from its present amount of one million one hundred eighty-four thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 1,184,975.-) to one million nine hundred ninety-nine thousand four hundred and fifty Euro (EUR 1,999,450.-) by the creation and issuance of:

- Nine thousand one hundred and forty-two (9,142) class I tracker shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;
- Six thousand two hundred and fifty-four (6,254) class J tracker shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each
- Three thousand and sixty-eight (3,068) class K tracker shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each
- Fourteen thousand one hundred fifteen (14,115) class L tracker shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each

2. Approval of the subscription to and payment of the new shares as follows:

- the nine thousand one hundred and forty-two (9,142) class I tracker shares by RE Logistics S.à r.l. by payment in kind;
- the six thousand two hundred and fifty-four (6,254) class J tracker shares by RE Schools S.à r.l. by payment in kind;
- the three thousand and sixty-eight (3,068) class K tracker shares by RE Telecommunications S.à r.l. by payment in kind;
- the fourteen thousand one hundred fifteen (14,115) class L tracker shares by RE Pharmaceuticals S.à r.l. by payment in kind;

3. Subsequent restatement of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase and to amend the definition of the Designated Assets (as defined in the Articles);

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company;

5. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the shareholders consider themselves as duly convened and declare to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance and consequently waive all the rights and formalities they are entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred fourteen thousand four hundred and seventy-five Euro (EUR 814,475.-) to bring it from its present amount of one million one hundred eighty-four thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 1,184,975.-) to one million nine hundred ninety-nine thousand four hundred and fifty Euro (EUR 1,999,450.-) by the creation and issuance of nine thousand one hundred and forty-two (9,142) new class I tracker shares, six thousand two hundred and fifty-four (6,254) new class J tracker shares, three thousand and sixty-eight (3,068) new class K tracker shares and fourteen thousand one hundred fifteen (14,115) new class L tracker shares, all having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The shareholders resolve to approve and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

(1) RE Logistics S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to nine thousand one hundred and forty-two (9,142) new class I tracker shares of the Company having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and fully pays them up at their aggregate nominal value of two hundred twenty-eight thousand five hundred and fifty Euro (EUR 228,550.-) by way of a contribution in kind corresponding to a receivable in the same amount that RE Logistics S.à r.l. has against the Company (Receivable 1), which Receivable 1 is incontestable, payable and due.

The existence and valuation of Receivable 1 is evidenced by:

(i) a contribution certificate issued by the management of RE Logistics S.à r.l. attesting that inter alia (a) it is the unrestricted owner of Receivable 1, (b) Receivable 1 has not been transferred and no legal or natural person other than RE Logistics S.à r.l. is entitled to any rights as to Receivable 1, and (c) all formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party (the Contribution Certificate 1), which Contribution Certificate 1 has been acknowledged and approved by the management of the Company; and

(ii) a pro forma balance sheet of RE Logistics S.à r.l. dated December 5, 2011 (the Balance Sheet 1).

The Contribution Certificate 1 and the Balance Sheet 1, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

(2) RE Schools S.à r.l., prenamed, declares that it subscribes to six thousand two hundred and fifty-four (6,254) class J tracker shares of the Company having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and fully pays them up at their aggregate nominal value of one hundred fifty-six thousand three hundred and fifty Euro (EUR 156,350.-) together with a share premium in the amount of one Euro and seventy-five cents (EUR 1.75) by way of a contribution in kind corresponding to a receivable in the aggregate amount of one hundred fifty-six thousand three hundred and fifty-one Euros and seventy-five cents (EUR 156,351.75) that RE Schools S.à r.l. has against the Company (Receivable 2), which Receivable 2 is incontestable, payable and due.

The existence and valuation of Receivable 2 is evidenced by:

(iii) a contribution certificate issued by the management of RE Schools S.à r.l. attesting that inter alia (a) it is the unrestricted owner of Receivable 2, (b) Receivable 2 has not been transferred and no legal or natural person other than RE Schools S.à r.l. is entitled to any rights as to Receivable 2, and (c) all formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party (the Contribution Certificate 2), which Contribution Certificate 2 has been acknowledged and approved by the management of the Company; and

(iv) a pro forma balance sheet of RE Schools S.à r.l. dated December 5, 2011 (the Balance Sheet 2).

The Contribution Certificate 2 and the Balance Sheet 2, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

(3) RE Telecommunications S.à r.l., prenamed, declares that it subscribes to three thousand and sixty-eight (3,068) class K tracker shares of the Company having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and fully pays them up at their aggregate nominal value of seventy-six thousand and seven hundred Euro (EUR 76,700.-) together with a share premium in the amount of twenty-two Euro and sixty-seven cents (EUR 22.67) by way of a contribution in kind corresponding to a receivable in the aggregate amount of seventy-six thousand seven hundred and twenty-two Euros and sixty-seven cents (EUR 76,722,67) that RE Telecommunications S.à r.l. has against the Company (Receivable 3), which Receivable 3 is incontestable, payable and due.

The existence and valuation of Receivable 3 is evidenced by:

(v) a contribution certificate issued by the management of RE Telecommunications S.à r.l. attesting that inter alia (a) it is the unrestricted owner of Receivable 3, (b) Receivable 3 has not been transferred and no legal or natural person other than RE Telecommunications S.à r.l. is entitled to any rights as to Receivable 3, and (c) all formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party (the Contribution Certificate 3), which Contribution Certificate 3 has been acknowledged and approved by the management of the Company; and

(vi) a pro forma balance sheet of RE Telecommunications S.à r.l. dated December 5, 2011 (the Balance Sheet 3).

The Contribution Certificate 3 and the Balance Sheet 3, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

(4) RE Pharmaceuticals S.à r.l., prenamed, declares that it subscribes to fourteen thousand one hundred fifteen (14,115) class L tracker shares of the Company having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and fully pays them up

at their aggregate nominal value of three hundred fifty-two thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 352,875.-) together with a share premium in the amount of six Euro and twenty-eight cents (EUR 6.28) by way of a contribution in kind corresponding to a receivable in the aggregate amount of three hundred fifty-two thousand eight hundred and eighty-one Euro and twenty-eight cents (EUR 352,881.28) that RE Pharmaceuticals S.à r.l. has against the Company (Receivable 4), which Receivable 4 is incontestable, payable and due.

The existence and valuation of Receivable 4 is evidenced by:

(vii) a contribution certificate issued by the management of RE Pharmaceuticals S.à r.l. attesting that inter alia (a) it is the unrestricted owner of Receivable 4, (b) Receivable 4 has not been transferred and no legal or natural person other than RE Pharmaceuticals S.à r.l. is entitled to any rights as to Receivable 4, and (c) all formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party (the Contribution Certificate 4), which Contribution Certificate 4 has been acknowledged and approved by the management of the Company; and

(viii) a pro forma balance sheet of RE Pharmaceuticals S.à r.l. dated December 5, 2011 (the Balance Sheet 4).

The Contribution Certificate 4 and the Balance Sheet 4, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholders resolve to fully restate article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

5.1. The share capital of the Company is set at one million nine hundred ninety-nine thousand four hundred and fifty Euro (EUR 1,999,450.-) represented by seven thousand and one hundred and three (7,103) Class A tracker shares (in case of plurality, the Class A Tracker Shares and individually, a Class A Tracker Share), four thousand and eight hundred and eighty (4,880) Class B tracker shares (in case of plurality, the Class B Tracker Shares and individually, a Class B Tracker Share), two thousand and four hundred and twenty-eight (2,428) Class C tracker shares (in case of plurality, the Class C Tracker Shares and individually, a Class C Tracker Share), thirteen thousand and four hundred and ten (13,410) Class D tracker shares (in case of plurality, the Class D Tracker Shares and individually, a Class D Tracker Share), seven thousand eight hundred fifty-six (7,856) class E tracker shares (in case of plurality, the Class E Tracker Shares and individually, a Class E Tracker Share), four hundred and forty-one (441) class F tracker shares (in case of plurality, the Class F Tracker Shares and individually, a Class F Tracker Share), one thousand two hundred (1,200) class G tracker shares (in case of plurality, the Class G Tracker Shares and individually, a Class G Tracker Share), five thousand two hundred and eighty-one (5,281) class H tracker shares (in case of plurality, the Class H Tracker Shares and individually, a Class H Tracker Share), ten thousand three hundred and forty-two (10,342) class I tracker shares (in case of plurality, the Class I Tracker Shares and individually, a Class I Tracker Share), seven thousand four hundred and fifty-four (7,454) class J tracker shares (in case of plurality, the Class J Tracker Shares and individually, a Class J Tracker Share), four thousand two hundred and sixty-eight (4,268) class K tracker shares (in case of plurality, the Class K Tracker Shares and individually, a Class K Tracker Share) and fifteen thousand three hundred and fifteen (15,315) class L tracker shares (in case of plurality, the Class L Tracker Shares and individually, a Class L Tracker Share), all having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up (collectively, with other tracker shares issued by the Company from time to time, the Tracker Shares and individually, a Tracker Share) that will track the performance and return of a particular asset or assets of the Company (collectively, the Designated Assets and individually, a Designated Asset) which shall be deemed to include not only the Designated Asset identified as such but also (i) the proceeds of sale (whether in cash or otherwise) of all or any part of such Designated Asset, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Asset including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Asset, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Asset, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Asset.

5.2. The Company may issue from time to time additional classes of Tracker Shares by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders amending these Articles of Association.

5.3. The Designated Asset in respect of any class of Tracker Shares issued by the Company shall be determined by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders amending these Articles of Association.

5.4. In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Tracker Share of a specific class shall be allocated to a share premium account corresponding to that specific class of Tracker Shares.

5.5. The Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the shares and individually and irrespectively of their class be designated as a share. The holders of the shares are together referred to as the shareholders.

5.6. The Board of Managers shall be entitled in their absolute discretion (but taking such advice from any auditors or any external counsel as they may deem required) to specify whether at the time of designation of the Designated Asset, or at any time thereafter, the liabilities (including costs and expenses incurred by the Company in whole or in part in respect of a Designated Asset) assumed or incurred by the Company are properly allocated to and are supported by a specific Designated Asset, and for the purposes of these Articles of Association, should be treated as reducing the value of that Designated Asset.

5.7. The Designated Assets in respect of the Class A Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in RE Coatings Holding GmbH (a company having its registered office at Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany) which the Company may own from time to time (the "Class A Designated Assets").

5.8. The Designated Assets in respect of the Class B Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in Criostaminal Saúde e Tecnologia S.A. (a company having its registered office at Biocant Park, Núcleo 4, Lote 2, 3060 - 197 Cantanhede, Portugal), which the Company may own from time to time (the "Class B Designated Assets").

5.9. The Designated Assets in respect of the Class C Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in Rev Evcil Hayvan ürünleri Ticaret Ve Danışmanlık Limited Sirketi (a company having its registered office at Kartal senayi Caddesi Adil Sokak no: 1, Kartal-Istanbul, Turkey), which the Company may own from time to time (the "Class C Designated Assets").

5.10. The Designated Assets in respect of the Class D Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in RE Acqua S.A. (a company having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg), which the Company may own from time to time (the "Class D Designated Assets").

5.11. The Designated Assets in respect of the Class E Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in Orliman S.L. (a company having its registered office at C/ Cami Delbony (esq. Con C/ 30), Apartado de Correos 190, 46470, Catarroja, Spain), which the Company may own from time to time (the "Class E Designated Assets").

5.12. The Designated Assets in respect of the Class F Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in Tow Bar Holding GmbH (a company having its registered office at Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany) which the Company may own from time to time (the "Class F Designated Assets").

5.13. The Designated Assets in respect of the Class G Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in SIGG Switzerland A.G. (a company having its registered office at Walzmühlestrasse 62, CH-8501 Frauenfeld, Switzerland) which the Company may own from time to time (the "Class G Designated Assets").

5.14. The Designated Assets in respect of the Class H Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in RE Child Wear Group Oy (a company having its registered office at Asianajotomisto, Keskuskatu 7 A 00100 Helsinki, Finland) which the Company may own from time to time (the "Class H Designated Assets").

5.15. The Designated Assets in respect of the Class I Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in RE Flow Holding GmbH (a company having its registered office at Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany) which the Company may own from time to time (the "Class I Designated Assets").

5.16. The Designated Assets in respect of the Class J Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in RE Education Holding AB (a company having its registered office at Blasieholmsgatan 4A, 2tr, Stockholm 11148, Sweden) which the Company may own from time to time (the "Class J Designated Assets").

5.17. The Designated Assets in respect of the Class K Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in Riverside KM Beteiligung GmbH (a company having its registered office at Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany) which the Company may own from time to time (the "Class K Designated Assets").

5.18. The Designated Assets in respect of the Class L Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in HRA Invest S.à r.l. (a company having its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg) which the Company may own from time to time (the "Class L Designated Assets")."

Fourth resolutions

The shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued Tracker Shares.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately two thousand three hundred euro (€ 2,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de REF IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147145 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu le 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1519 du 6 août 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire reçu le 3 août 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2527 du 19 octobre 2011.

ONT COMPARU:

(1) RE Coatings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147245 et ayant capital social de EUR 1.775.850,-;

(2) RE Family Healthcare S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140939 et ayant un capital social de EUR 1.230.425,-;

(3) RE Pet Food S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152864 et ayant un capital social de EUR 752.850,-;

(4) RE Swimwear S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154598 et ayant un capital social de EUR 2.607.300,-;

(5) RE Orthopedics S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153275 et ayant un capital social de EUR 1.990.275,-;

(6) RE Car Parts S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157608 et ayant un capital social de EUR 1.324.800,-;

(7) RE European Bottles S.à r.l. (anc. «RE Educations S.à r.l.») une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157597 et ayant un capital social de EUR 45.000,-;

(8) RE Child Wear S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116161 et ayant un capital social de EUR 3.118.725,-;

(9) RE Logistics S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162061 et ayant un capital social de EUR 3.275.100,-;

(10) RE Schools S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162022 et ayant un capital social de EUR 1.624.500,-;

(11) RE Telecommunications S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162034 et ayant un capital social de EUR 2.919.375,-;

(12) RE Pharmaceuticals S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163942 et ayant un capital social de EUR 3.586.725,-;

Toutes ici représentée par Marie Amet-Hermès, ayant son adresse professionnelle au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de douze (12) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à un million cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 1.184.975,-) représenté par:

- sept mille cent trois (7.103) Parts Sociales Traçantes de Classe A (telles que définies dans les Statuts), d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes détenues par RE Coatings S.à r.l.;
- quatre mille huit cent quatre-vingts (4.880) Parts Sociales Traçantes de Classe B (telles que définies dans les Statuts), d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes détenues par RE Family Healthcare S.à r.l.;
- deux mille quatre cent vingt-huit (2.428) Parts Sociales Traçantes de Classe C (telles que définies dans les Statuts) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes détenues par RE Pet Food S.à r.l.;
- treize mille quatre cent dix (13.410) Parts Sociales Traçantes de Classe D (telles que définies dans les Statuts) ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes détenues par RE Swimwear S.à r.l.;
- sept mille huit cent cinquante-six (7.856) Parts Sociales Traçantes de Classe E (telles que définies dans les Statuts) ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes détenues par RE Orthopedics S.à r.l.;
- quatre cent quarante-et-une (441) Parts Sociales Traçantes de Classe F (telles que définies dans les Statuts) ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes détenues par RE Car Parts S.à r.l.;
- mille deux cents (1.200) Parts Sociales Traçantes de Classe G (telles que définies dans les Statuts) ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes détenues par RE European Bottles S.à r.l.;
- cinq mille deux cent quatre-vingt-une (5.281) Parts Sociales Traçantes de Classe H (telles que définies dans les Statuts) ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes détenues par RE Child Wear S.à r.l.;
- mille deux cents (1.200) Parts Sociales Traçantes de Classe I (telles que définies dans les Statuts) ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes détenues par RE Logistics S.à r.l.;
- mille deux cents (1.200) Parts Sociales Traçantes de Classe J (telles que définies dans les Statuts) ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes détenues par RE Schools S.à r.l.;
- mille deux cents (1.200) Parts Sociales Traçantes de Classe K (telles que définies dans les Statuts) ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes détenues par RE Telecommunications S.à r.l.;
- mille deux cents (1.200) Parts Sociales Traçantes de Classe L (telles que définies dans les Statuts) ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes détenues par RE Pharmaceuticals S.à r.l.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à hauteur de huit cent quatorze mille quatre cent soixante-quinze Euro (EUR 814.475,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 1.184.975,-) à un million neuf cent quatre-vingt dix neuf mille quatre cent cinquante Euro (EUR 1.999.450,-) par la création et l'émission de:

- Neuf mille cent quarante-deux (9.142) parts sociales traçantes de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune,
- Six mille deux cent cinquante-quatre (6.254) parts sociales traçantes de classe J, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune,
- Trois mille soixante-huit (3.068) parts sociales traçantes de classe K, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, et
- Quatorze mille cent quinze (14.115) parts sociales traçantes de classe L, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

2. Approbation de la souscription et libération des nouvelles parts sociales, comme suit:

- les neuf mille cent quarante-deux (9.142) parts sociales traçantes de classe I par RE Logistics S.à r.l. par apport en nature,
- les six mille deux cent cinquante-quatre (6.254) parts sociales traçantes de classe J par RE Schools S.à r.l., par apport en nature et apport en nature;
- les trois mille soixante-huit (3.068) parts sociales traçantes de classe K par RE Telecommunications S.à r.l., par apport en nature, et
- les quatorze mille cent quinze (14.115) parts sociales traçantes de classe L par RE Pharmaceuticals S.à r.l., par apport en nature.

3. Refonte de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social et modifier la définition des Actifs Désignés (tels que définis dans les Statuts);

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société;

5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les associés se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué à l'avance, et par conséquent renonce à tous les droits et formalités de convocation de l'Assemblée auquel il a droit.

IV. Les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à hauteur de huit cent quatorze mille quatre cent soixante-quinze Euro (EUR 814.475,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 1.184.975,-) à un million neuf cent quatre-vingt dix neuf mille quatre cent cinquante Euro (EUR 1.999.450,-) par la création et l'émission de neuf mille cent quarante-deux (9.142) parts sociales traçantes de classe I, six mille deux cent cinquante-quatre (6.254) parts sociales traçantes de classe J, trois mille soixante-huit (3.068) parts sociales traçantes de classe K, et quatorze mille cent quinze (14.115) parts sociales traçantes de classe L, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

Les associés décident d'approuver la souscription des nouvelles parts sociales comme suit:

Souscription – Libération

1. RE Logistics S.à r.l., précitée et représentée comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire les neuf mille cent quarante-deux (9.142) parts sociales traçantes de classe H ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et les libérer intégralement à leur valeur nominale totale de deux cent vingt-huit mille cinq cent cinquante Euros (EUR 228.550,-) par apport en nature même montant correspondant à une créance que RE Logistics S.à r.l. détient à l'encontre de la Société (la Créance 1), laquelle Créance 1 est certaine, liquide et exigible.

L'existence et l'estimation de la Créance 1 sont constatées par:

(i) un certificat d'apport émis par la gérance de RE Logistics S.à r.l. attestant, inter alia (a) qu'elle est le seul propriétaire, sans restriction, de la Créance 1, (b) la Créance 1 n'a fait l'objet d'aucune cession et aucune personne morale ou physique autre que RE Logistics S.à r.l., ne détient de droit sur la Créance 1, et (c) toutes les formalités sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers (le Certificat d'Apport 1), lequel Certificat d'Apport 1 a été approuvé par la gérance de la Société; et;

(ii) un bilan pro forma de RE Logistics S.à r.l. daté du 5 décembre 2011 (le Bilan 1).

Le Certificat d'Apport 1 et le Bilan 1, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. RE Schools S.à r.l., précitée et représentée comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire les six mille deux cent cinquante-quatre (6.254) parts sociales traçantes de classe J ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et les libérer intégralement à leur valeur nominale totale de cent cinquante six mille trois cent cinquante Euros (EUR 156.350,-) ensemble avec une prime d'émission d'un montant d'un Euro et soixante-quinze cents (EUR 1,75) par apport en nature pour un montant total de cent cinquante-six mille trois cent cinquante et un Euros et soixante-quinze cents (EUR 156.351,75) correspondant à une créance du même montant que RE Schools S.à r.l. détient à l'encontre de la Société (la Créance 2), laquelle Créance 2 est certaine, liquide et exigible.

L'existence et l'estimation de la Créance 2 sont constatées par:

(iii) un certificat d'apport émis par la gérance de RE Schools S.à r.l. attestant, inter alia (a) qu'elle est le seul propriétaire, sans restriction, de la Créance 2, (b) la Créance 2 n'a fait l'objet d'aucune cession et aucune personne morale ou physique autre que RE Schools S.à r.l., ne détient de droit sur la Créance 2, et (c) toutes les formalités sont en cours de réalisation

aux fins d'effectuer le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers (le Certificat d'Apport 2), lequel Certificat d'Apport a été approuvé par la gérance de la Société; et;

(iv) le bilan pro forma de RE Schools S.à r.l. daté du 5 décembre 2011 (le Bilan 2).

Le Certificat d'Apport 2 et le Bilan 2, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

3. RE Telecommunications S.à r.l., précitée et représentée comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire les trois mille soixante-huit (3.068) parts sociales traçantes de classe K ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et les libérer intégralement à leur valeur nominale totale de soixante-seize mille sept cents Euros (EUR 76.700,-) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de vingt-deux Euros et soixante-sept cents (EUR 22,67) par apport en nature pour un montant total de soixante-seize mille sept cent vingt-deux Euros et soixante-sept cents (EUR 76.722,67) correspondant à une créance du même montant que RE Telecommunications S.à r.l. détient à l'encontre de la Société (la Créance 3), laquelle Créance 3 est certaine, liquide et exigible.

L'existence et l'estimation de la Créance 3 sont constatées par:

(v) un certificat d'apport émis par la gérance de RE Telecommunications S.à r.l. attestant, inter alia (a) qu'elle est le seul propriétaire, sans restriction, de la Créance 3, (b) la Créance 3 n'a fait l'objet d'aucune cession et aucune personne morale ou physique autre que RE Telecommunications S.à r.l., ne détient de droit sur la Créance 3, et (c) toutes les formalités sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers (le Certificat d'Apport 3), lequel Certificat d'Apport a été approuvé par la gérance de la Société; et;

(vi) le bilan pro forma de RE Telecommunications S.à r.l. daté du 5 décembre 2011 (le Bilan 3).

4. RE Pharmaceuticals S.à r.l., précitée et représentée comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire les quatorze mille cent quinze (14.115) parts sociales traçantes de classe L ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et les libérer intégralement à leur valeur nominale totale de trois cent cinquante-deux mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 352.875,-) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de six Euros et vingt-huit cents (EUR 6,28) par apport en nature pour un montant total de trois cent cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt-un Euros et vingt-huit cents (EUR 352.881,28) correspondant à une créance du même montant que RE Pharmaceuticals S.à r.l. détient à l'encontre de la Société (la Créance 4), laquelle Créance 4 est certaine, liquide et exigible.

L'existence et l'estimation de la Créance 4 sont constatées par:

(vii) un certificat d'apport émis par la gérance de RE Pharmaceuticals S.à r.l. attestant, inter alia (a) qu'elle est le seul propriétaire, sans restriction, de la Créance 4, (b) la Créance 4 n'a fait l'objet d'aucune cession et aucune personne morale ou physique autre que RE Pharmaceuticals S.à r.l., ne détient de droit sur la Créance 4, et (c) toutes les formalités sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers (le Certificat d'Apport 4), lequel Certificat d'Apport a été approuvé par la gérance de la Société; et;

(viii) le bilan pro forma de RE Pharmaceuticals S.à r.l. daté du 5 décembre 2011 (le Bilan 4).

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de refondre l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million neuf cent quatre-vingt dix neuf mille quatre cent cinquante Euros (EUR 1.999.450,-) représenté par sept mille cent trois (7.103) parts sociales traçantes de Classe A (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe A et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A), quatre mille huit cent quatre-vingts (4.880) parts sociales traçantes de Classe B (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe B et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe B), deux mille quatre cent vingt-huit (2.428) parts sociales traçantes de Classe C (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe C et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe C), treize mille quatre cent dix (13.410) parts sociales traçantes de Classe D (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe D et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe D), sept mille huit cent cinquante-six (7.856) parts sociales traçantes de classe E (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe E et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe E), quatre cent quarante-et-une (441) parts sociales traçantes de classe F (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe F et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe F), mille deux cents (1.200) parts sociales traçantes de classe G (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe G et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe G), cinq mille deux cent quatre-vingt-une (5.281) parts sociales traçantes de classe H (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe H et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe H), dix mille trois cent quarante-deux (10.342) parts sociales traçantes de classe I (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe I et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe I), sept mille quatre cent cinquante-quatre (7.454) parts sociales traçantes de classe J (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe J et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe J), quatre mille deux cent soixante-huit (4.268) parts sociales traçantes de classe K (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe K et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe K) et quinze mille trois cent quinze (15.315) parts sociales traçantes de classe L (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe L et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe L) ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées (collectivement, avec d'autres

parts sociales traçantes émises par la Société de temps à autre, les Parts Sociales Traçantes et individuellement, une Part Sociale Traçante) qui traceront la performance et le rendement d'un actif particulier ou d'actifs de la Société (collectivement les Actifs Désignés et individuellement l'Actif Désigné) qui seront censé comprendre non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais aussi (i) le produit de la vente de tous ou une partie de ces Actifs Désignés, (ii) tout actif qui peut de temps à autre raisonnablement être considéré comme ayant remplacé entièrement ou en partie cet Actif Désigné en ce compris, pour éviter le moindre doute, tout produit de la vente (soit en espèces ou autrement) reçu pour tel Actif Désigné, (iii) tout actif acquis concernant, ou en conséquence de la détention, un tel Actif Désigné, et (iv) une distribution de revenu ou une distribution de capital reçue par la Société concernant, ou en conséquence, de la détention de cet Actif Désigné.

5.2. La Société peut émettre de temps à autre des classes supplémentaires de Parts Sociales Traçantes par une résolution de l'associé unique ou une résolution des associés modifiant les présents Statuts.

5.3. Les Actifs Désignés relatifs à chaque classe de Parts Sociales Traçantes émises par la Société seront déterminés par une résolution de l'associé unique ou une résolution des associés modifiant les présents Statuts.

5.4. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute part sociale en plus de sa valeur nominale, sera versée. Toute prime d'émission versée pour la souscription de toute Part Sociale Traçante d'une classe spécifique sera versée sur un compte de prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales Traçantes.

5.5. Les Parts Sociales Traçantes seront collectivement, et sans tenir compte de leur classe, désignées comme les parts sociales et individuellement, et sans tenir compte de leur classe, comme une part sociale. Les détenteurs des parts sociales sont ensemble désignés comme les associés.

5.6. Le Conseil de Gérance pourra à son entière discrétion (mais en prenant conseil auprès de réviseurs ou de conseillers externes qu'il jugera nécessaire) préciser, soit au moment de la désignation des Actifs Désignés ou ultérieurement, que le passif (en ce compris les frais et dépenses subis par la Société en totalité ou en partie pour un Actif Désigné) assumé ou encouru par la Société, soit correctement réparti et supporté par un Actif Désigné particulier, et pour les besoins des présents Statuts devrait être traité comme réduisant la valeur de cet Actif Désigné.

5.7. Les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales Traçantes de Classe A sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans RE Coatings GmbH (une société ayant son siège social à Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne), que la Société peut détenir de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe A").

5.8. Les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales Traçantes de Classe B sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans Crioestaminal Saúde e Tecnologia S.A. (une société ayant son siège social à Biocant Park, Núcleo 4, Lote 2, 3060-197 Cantanhede, Portugal), que la Société peut détenir de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe B").

5.9. Les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales Traçantes de Classe C sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans Rev Evcil Hayvan ürünleri Ticaret Ve Danishmanlik Limited Sirketi (une société ayant son siège social à Kartal senayi Caddesi Adil Sokak no: 1, Kartal-Istanbul, Turquie), que la Société peut détenir de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe C").

5.10. Les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales Traçantes de Classe D sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans RE Acqua S.A. (une société ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), que la Société peut détenir de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe D").

5.11. Les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales Traçantes de Classe E sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans Orliman S.L. (une société ayant son siège social à C/ Cami Delbony (esq. Con C/. 30) Apartado de Correos 190, 46470, Catarroja, Espagne), que la Société peut détenir de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe E").

5.12. Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe F sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans Tow Bar Holding GmbH (une société ayant son siège sociale à Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne), que la Société peut posséder de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe F").

5.13. Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe G sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans SIGG Switzerland AG (une société ayant son siège social à Walzmühlestrasse 62, CH-8501 Frauenfeld, Suisse), que la Société peut posséder de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe G").

5.14. Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe H sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans RE Child Wear Group Oy (une société ayant son siège social à

Ansianajotoimisto, Keskuskatu 7A 001100 Helsinki, Finlande), que la Société peut posséder de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe H").

5.15. Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe I sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans RE Flow Holding GmbH (une société ayant son siège social à Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne), que la Société peut posséder de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe I").

5.16. Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe J sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans RE Education Holding AB (une société ayant son siège social à Blasieholmsgatan 4A, 2tr, Stockholm 11148, Suède), que la Société peut posséder de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe J").

5.17. Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe K sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans Riverside KM Beteiligung GmbH (une société ayant son siège social à Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne), que la Société peut posséder de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe K").

5.18. Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe L sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans HRA Invest S.à r.l. (une société ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg), que la Société peut posséder de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe L").»

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales Traçantes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ deux mille trois cents euros (€ 2.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Amet-Hermès, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2012. Relation: EAC/2012/388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012023208/622.

(120029682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Staco International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.325.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 février 2012 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- L'assemblée décide de transférer le siège social à L-2562 Luxembourg, au 4, Place de Strasbourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à r.l

Référence de publication: 2012026587/13.

(120034256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Tournelle Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 134.199.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 Février 2012

1 La démission du commissaire aux comptes GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec son siège à 83, rue Pafebruch L-8308 Capellen.

2 Immogen Conseils SA, ayant son siège social au 18, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, est nommé commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2017.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012026596/13.

(120034607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Tiger Global PIP V Parent S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 113.015,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 145.124.

Les comptes annuels pour la période du 18 février 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2012.

Référence de publication: 2012026594/11.

(120034806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Totalserve Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 150.569.

Extrait de la résolution adoptée par les associés de la société tenue en date du 24 février 2012:

- renouvellement du mandat de gérant de Christophe Fender, avec adresse professionnelle au 23, Rue des Bruyères, L-1274 du 15 décembre 2011 au 15 décembre 2012.

Luxembourg, le 29 février 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012026595/15.

(120034407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Tarnold Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.562.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.224.

Veillez prendre note que la nouvelle dénomination sociale de l'associé Anglo Irish Assurance Company Limited a changé à partir du 14 octobre 2011, et est désormais la suivante:

- IBRC ASSURANCE COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Manager B

Référence de publication: 2012026598/15.

(120034296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Wildhog Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 126.655.

Par la présente, je soussignée, Madame Ana CARVALHO VIEIRA DA SILVA, vous informe que je démissionne, avec effet immédiat, de mes fonctions de gérante de la société à responsabilité limitée WILDHOG INDUSTRIES S.à.r.l., constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 mars 2007 publié au Mémorial C - N° 1132 du 12 juin 2007, ayant son siège social à L-2529 Howald 30, rue des Scillas et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 126.655.

Luxembourg, le 29 février 2012.

Ana CARVALHO VIEIRA DA SILVA.

Référence de publication: 2012026615/13.

(120034520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Tefram S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.238.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2011.

Acceptation de la démission des sociétés FMS SERVICES S.A. et S.G.A. SERVICES S.A. en tant qu'Administrateurs.

Acceptation de la nomination de Madame Concetta SANFILIPPO, née à Catania (IT) le 03 janvier 1950, demeurant 12, rue Joseph II, L-1840 Luxembourg, et de Monsieur Marco NICOTRA, né à Johannesburg (ZAF) le 23 décembre 1987, demeurant au 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg en tant que nouveaux Administrateurs.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale en 2016.

Pour la société

TEFRAM S.A.

Référence de publication: 2012026599/15.

(120034790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

ZAG Industrie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4936 Bascharage, 47, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 93.320.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012026617/10.

(120034336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Nouvel'Hair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 49, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 136.569.

Il résulte de l'assemblée générale tenue du 15 février 2012 que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) L'associé unique décide de révoquer avec effet immédiat la gérante Madame Silvia De Moura Fernandes, née à Differdange le 8 mai 1976, demeurant à L-4439 Soleuvre, 31, rue d'Ehlerange;

2) L'associé unique nomme comme nouveau gérant Monsieur Tony SIRIANNI, né le 26 juillet 1975 à F-Metz et demeurant professionnellement au 49 rue Michel Rodange à L-4660 Differdange, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 15 février 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012026785/16.

(120034835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

I.T.P. Lux, Inventive Telecom Partners Lëtzebuerg, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 147.637.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2011

Le siège social est transféré du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG à L-1466 LUXEMBOURG - Rue Jean Engling, 12/10^e étage, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012026709/13.

(120034028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

L.G. Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 110.088.

—
Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que nous donnons notre démission avec effet immédiat, de notre mandat de Commissaire aux comptes de la société L.G. PROMOTIONS S.A. (Registre de Commerce RCS Lux B 110.088).

INTERAUDIT S.à r.l.

Vincent DOGS

Associé

Référence de publication: 2012026725/13.

(120033946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Justfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 113.139.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 février 2012, Madame Marie-Laurence THILL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommée administrateur de catégorie A au Conseil d'Administration en remplacement de l'Administrateur démissionnaire de catégorie A, Madame Marie BOURLOND. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Luxembourg.

Pour: JUSTFIN INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2012026719/17.

(120033709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

KSM Biogas s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9774 Urspelt, 83, Om Knupp.
R.C.S. Luxembourg B 102.960.

—
AUSZUG

Zufolge ausserordentlicher Generalversammlung, aufgenommen unter Privatschrift zu Clerf, am 03. Februar 2012, haben die Gesellschafter beschlossen, den Sitz der Gesellschaft «KSM BIOGAS S.à.r.l.» von L-9774 Urspelt, Hausnummer 7 nach L-9774 URSPALT, 83, om Knupp, zu verlegen.

Clerf, den 13. Februar 2012.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012026723/12.

(120033640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Taurus Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.149.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue en date du 27 février 2012 que:

Taurus Capital S.A., société anonyme, précédemment domiciliée au 33A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, a transféré son siège social au 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 27 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Financial Group A.G.

Référence de publication: 2012026757/13.

(120033775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

**Immo Structure s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Real Estate Academy S.à r.l.).**

Siège social: L-4844 Rodange, 16, rue des Vieilles Parts.
R.C.S. Luxembourg B 162.362.

—
Cession de parts sociales dans l'actionariat en date du 01/02/2012

En date du 1^{er} février 2012, une cession de parts à eue lieu au sein de l'actionariat de la "Immo Structure Sàrl" qui se présente de la manière suivante:

- 100 parts sociales détenues par Monsieur Mimo Dell'Aera, né le 24.03.1964 et demeurant à L-4940 Bascharage, 183, avenue de Luxembourg

Esch/Alzette, le 6 février 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012026776/15.

(120034573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Maurer Einrichtungen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 168, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 114.560.

Wir sind mit unserem Firmensitz umgezogen.

Unsere alte Anschrift war:

Maurer Einrichtungen SarL 70, route d'Esch L-1470 Luxembourg

Die neue Anschrift seit dem 01.02.2012:

Maurer Einrichtungen SarL

168, avenue du X. Septembre

L-2550 Luxembourg

Luxembourg, den 28.02.2012.

Martina Röttger.

Référence de publication: 2012026782/15.

(120034708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Survey International S.A. en abrégé Survey Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 37.342.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2011

Démission administrateur

L'assemblée accepte la démission de Madame Sabine PIERSON de son mandat d'administrateur à compter de ce jour

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 31 janvier 2012.

Pour la société

Georges PIERSON

Administrateur - Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012026795/15.

(120034542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Whirlpool International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.577.780,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 506A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 158.978.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

KitchenAid Delaware, Inc., a corporation organized under the laws of Delaware, United States of America, having its principal office at 2711 Centerville, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of "Whirlpool International Holdings S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of Delaware, its registered office and effective place of management and control have been transferred to Luxembourg by a deed enacted on 23 December 2010 by the undersigned notary with effect as at 31 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") on 15 April 2011 number 733, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.978 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 December 2010, published in the Mémorial C, on 7 July 2011 number 1494.

II. That the 4,016,000 (four million sixteen thousand) shares of a nominal value of USD 1.25 (one and one quarter United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Determination of the allocation and characteristics of the share premium paid on the shares issued by the Company and amendment of articles 8, 11, 21, 22 and 24 of the articles of association of the Company;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 557,780 (five hundred fifty-seven thousand seven hundred eighty United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 5,020,000 (five million twenty-thousand United States Dollars) to USD 5,577,780 (five million five hundred seventy-seven thousand seven hundred eighty United States Dollars) by the issuance of 446,224 (four hundred forty-six thousand two hundred twentyfour) new shares with a nominal value of USD 1.25 (one and one quarter United States Dollars) each, subject to the payment of a share premium in an amount equal to the balance of (i) the USD equivalent to ZAR 300,000,000 (three hundred million South African Rand) and (ii) the aggregate nominal value of the new shares to be issued (i.e. USD 557,780) to be attached to the new shares to be issued and reserved to the exclusive benefit of the holder of such shares and its successors and assignees, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;
4. Subscription, intervention and payment by Whirlpool South Africa (Proprietary) Limited of the new shares by way of a contribution in cash;
5. New composition of the shareholding of the Company;
6. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to allocate the share premium paid by the Sole Shareholder on the shares held to a specific share premium account which shall be exclusively reserved to the Sole Shareholder and its successors and assignees.

It is further resolved that any share premium, which will be paid in addition to the nominal value of the shares, shall be credited to a specific share premium account and shall be exclusively reserved to the holder(s) of such shares and its successors and assignees.

Any sums from a shareholder's share premium account shall be distributed exclusively to such shareholder or to any future holder of the shares of such shareholder (as the case may be).

Further to such allocation, it is resolved to determine the characteristics of the share premium paid on the shares issued by the Company and for this purpose, to amend articles 8, 11, 21, 22 and 24 of the articles of association of the Company so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 5,020,000 (five million twenty thousand United States Dollars), represented by 4,016,000 (four million sixteen thousand) shares with a nominal value of USD 1.25 (one and one quarter United States Dollars) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Any amount of share premium, which has been paid in addition to the nominal value of the shares shall be credited to a specific share premium account and shall be exclusively reserved to the holder(s) of such shares and its successors and assignees so that any sums from this share premium account shall be distributed exclusively to such shareholder or to any future holder of the shares of such shareholder (as the case may be).”

(...)

“ **Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

The redeemed shares shall be cancelled through a reduction of the share capital.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of shares such redeemed shares give, per redeemed share, right to (i) the nominal value of said share plus (ii) the portion of the share premium equal to: The aggregate amount of share premium paid on all the shares held by the holder of such shares as credited to its specific share premium account divided by the aggregate number of shares held by it (the “Issue Price”).

However, if the redemption price for the shares is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redemption of shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each holder of shares in proportion to the Issue Price.

The repurchase of shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Upon repurchase and cancellation of the relevant shares the redemption price shall become due and payable by the Company.”

(...)

“ **Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders of the Company shall determine upon proposal by the sole manager or the board of managers, as the case may be, how the remainder of the annual net profits shall be distributed to the holders of shares.

It may decide to pay dividends on shares, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy of the Company. In case the general meeting of shareholders decides to proceed with the declaration and payment of such dividend to the holder(s) of shares, each holder of shares shall be entitled to such dividend in proportion to the aggregate Issue Price paid in respect of the shares held.”

(...)

“ **Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Each holder of shares shall be entitled to such interim dividends in proportion to the aggregate Issue Price paid in respect of the shares held.”

(...)

“ **Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders in proportion to the aggregate Issue Price paid in respect of the shares held.”

(...)

Third resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 557,780 (five hundred fifty-seven thousand seven hundred eighty United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 5,020,000 (five million twenty thousand United States Dollars) to USD 5,577,780 (five million five hundred seventy-seven thousand seven hundred eighty United States Dollars) by the issuance of 446,224 (four hundred forty-six thousand two hundred twenty-four) new shares with a nominal value of USD 1.25 (one and one quarter United States Dollars) (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium of an amount of USD 36,143,957.22 (thirty six million one hundred forty-three thousand nine hundred fifty seven United States Dollars and twenty two Cents) being the balance of (i) the USD equivalent to ZAR 300,000,000 (three hundred million South African Rand) in accordance with the spot ZAR/USD exchange rate of 28 December 2011 as indicated by the Standard Bank of South Africa Limited and (ii) the aggregate nominal value of the new shares to be issued (i.e. USD 557,780) to be attached to the New Shares to be issued and reserved to the exclusive benefit of the holder of such shares and its successors and assignees (the “Share Premium”), the whole to be paid by a contribution in cash (the “Contribution”).

The whole is to be fully paid up through a contribution in cash by Whirlpool South Africa (Proprietary) Limited, a limited company organized under the laws of South Africa, having its registered office at Riley Road Office Park, 15E Riley Road, PO Box 75 1683, Garden View 2047, South Africa, registered under number 1975/000600/07 (the “Contributor”).

Fourth resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares and the Share Premium referred to above through the Contribution.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr. Régis Galiotto, pre-named, by virtue of the proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe to the New Shares, subject to the payment of the Share Premium.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through a contribution in cash.

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it so that the amount of USD 36,701,737.22 (thirty six million seven hundred one thousand seven hundred thirty seven United States Dollars and twenty two Cents) is now at the disposal of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- 1) KitchenAid Delaware, Inc.: 4,016,000 (four million sixteen thousand) shares; and
- 2) Whirlpool South Africa (Proprietary) Limited: 446,224 (four hundred forty-six thousand two hundred twenty-four) shares.

The notary acts that all the 4,462,224 (four million four hundred sixty-two thousand two hundred twenty-four) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 5,577,780 (five million five hundred seventy-seven thousand seven hundred eighty United States Dollars), represented by 4,462,224 (four million four hundred sixty-two thousand two hundred twenty-four) shares with a nominal value of USD 1.25 (one and one quarter United States Dollars) each.”

(...)

The other paragraphs of the article 8 shall remain unchanged.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.-EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

KitchenAid Delaware, Inc., une entité organisée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement sis au 2711 Centerville, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique (l' «Associé Unique»),

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de «Whirlpool International Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, son siège social et son centre de gestion principal ayant été transférés à Luxembourg par acte notarié reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2010 avec effet au 31 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C»), le 15 avril 2011 N°733 immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.978 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié reçu par Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 31 décembre 2010, publié au Mémorial C le 7 juillet 2011 numéro 1494.

II – Que les 4.016.000 (quatre millions seize mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1.25 USD (un Dollar Américain vingt-cinq Cents) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Détermination de l'allocation et des caractéristiques de la prime d'émission payée sur les parts sociales émises par la Société et modification des articles 8, 11, 21, 22 et 24 des statuts de la Société;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 557.780 USD (cinq cent cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 5.020.000 USD (cinq millions vingt mille Dollars Américains) à 5.577.780 USD (cinq millions cinq cent soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt Dollars Américains) par l'émission de 446.224 (quatre cent quarante-six mille deux cent vingt-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.25 USD (un Dollar Américain vingt-cinq Cents) chacune, soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant équivalent à la différence entre (i) l'équivalent en USD de 300.000.000 ZAR (trois cent millions de rand sud africains) et (ii) la valeur nominale globale des parts sociales devant être émises (557.780 USD) qui sera attachée aux nouvelles parts sociales devant être émises et réservée au bénéfice exclusif du détenteur de ces parts sociales, ses successeurs et ses cessionnaires, le tout devant être libéré par apport en numéraire;

4. Souscription, intervention et paiement par Whirlpool South Africa (Proprietary) Limited des nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire;

5. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

6. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'allouer la prime d'émission payée par l'Associé Unique relative aux parts sociales détenues à un compte spécifique de prime d'émission qui devra être réservé exclusivement à l'Associé Unique, ses successeurs et ses cessionnaires.

Il est ensuite décidé que chaque fois qu'une prime d'émission sera payée lors de l'émission de parts sociales, celle-ci devra être allouée à un compte d'émission spécifique et devra être exclusivement réservée au(x) détenteur(s) de ces parts sociales, ses successeurs et ses cessionnaires.

Chaque fois qu'un remboursement de prime d'émission est effectué, ce remboursement devra être fait au bénéfice exclusif de l'associé ayant payé ladite prime d'émission, à ses successeurs ou à ses cessionnaires (selon le cas).

Suite à cette allocation, il est décidé de déterminer les caractéristiques de la prime d'émission payée relative aux parts sociales émises par la Société et à cet effet de modifier les articles 8, 11, 21, 22 et 24 des statuts de la Société qui devront être lus comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 5.020.000 USD (cinq millions vingt mille Dollars Américains), représenté par 4.016.000 (quatre millions seize mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1.25 USD (un Dollar Américain vingt-cinq cents) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Chaque fois qu'une prime d'émission est payée à la Société lors de l'émission de parts sociales, celle-ci sera allouée à un compte spécifique et sera exclusivement réservée au(x) détenteur(s) de ces parts sociales, ses successeurs ou cessionnaires de sorte que tout remboursement de prime d'émission devra être fait au bénéfice exclusif de cet associé, ses successeurs ou ses cessionnaires (selon le cas).»

(...)

« **Art. 11.** La Société aura le pouvoir de racheter ses parts sociales.

Les Parts Sociales rachetées seront annulées au moyen d'une réduction du capital social.

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation des parts sociales, ces parts sociales rachetées confèrent, par part sociale rachetée, le droit à (i) la valeur nominale de ladite part sociale plus (ii) la partie de la prime d'émission équivalente au: montant de la prime d'émission versé sur le compte spécifique de prime d'émission relativement aux parts sociales rachetées détenues divisé par le nombre de parts sociales rachetées détenues (le «Prix d'Achat»).

Toutefois, si le Prix de rachat des parts sociales excède la valeur nominale des parts devant être rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le prix d'achat en excès ne dépasse pas les bénéfices totaux réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et

des sommes prélevées sur les réserves disponibles à cet effet, moins les pertes reportées et toutes sommes à porter en réserve en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts.

Un tel rachat de parts sociales sera effectué au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à la condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque détenteur de part sociale en proportion du Prix d'Achat.

Au moment du rachat et de l'annulation des parts concernées, le prix de rachat deviendra dû et payable par la Société.»

(...)

« **Art. 21.** Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net sera transféré à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale s'élève à un dixième du capital social émis, tel que diminué ou augmenté périodiquement, mais redeviendra obligatoire si la réserve légale tombe en dessous de ces dix pour cent.

L'assemblée générale des associés de la Société détermine, sur proposition du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas, la manière dont le reste du bénéfice annuel net sera distribué aux détenteurs de parts sociales. Il peut décider de verser des dividendes sur parts sociales, comme il pense convenir au mieux à l'objet social et à la politique de la Société. Dans le cas où l'assemblée générale des associés décide de procéder à la déclaration et au paiement de ce dividende au (x) détenteur(s) de parts sociales, chaque porteur de parts sociales a droit à ce dividende en proportion du Prix d'Achat total payé relativement aux parts sociales détenues.»

(...)

« **Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Chaque détenteur de part sociale a droit aux dividendes intérimaires en proportion du Prix d'Achat total payé relatif aux parts sociales détenues.»

« **Art. 24.** L'assemblée générale des associés, avec le consentement d'au moins la moitié des associés détenant les trois quarts du capital social, doit nommer un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer le mode de liquidation, les pouvoirs du/des liquidateur(s) et sa/leur rémunération.

Lorsque la liquidation de la Société est clôturée, le produit de la liquidation de la Société sera alloué aux associés en proportion du Prix d'Achat total payé relatif aux parts sociales détenues.

(...)

Troisième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 557.780 USD (cinq cent cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 5.020.000 USD (cinq millions vingt mille Dollars Américains) à 5.577.780 USD (cinq millions cinq cent soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt Dollars Américains) par l'émission de 446.224 (quatre cent quarante-six mille deux cent vingt-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.25 USD (un Dollar Américain vingt-cinq Cents) chacune, (les «Nouvelles Parts Sociales»), soumis au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 36.143.957,22 USD (trente-six millions cent quarante-trois mille neuf cent cinquante-sept Dollars Américains vingt-deux Cents), représentant la différence entre (i) l'équivalence en USD de 300.000.000 ZAR (trois cent millions de rand sud africains) conformément au taux de change USD/ZAR au 28 décembre 2011 de la Standard Bank of South Africa Limited à la date de cette assemblée et (ii) la valeur nominale des parts sociales devant être émises (c.à.d. 557.780 USD) qui sera attachée aux nouvelles parts sociales devant être émises et réservée au bénéfice exclusif du détenteur de ces parts sociales, ses successeurs et ses cessionnaires (la «Prime d'Emission»), le tout devant être libéré par apport en numéraire (l'«Apport»).

Le tout devra être libéré par apport en numéraire par Whirlpool South Africa (Proprietary) Limited, une société organisée selon le droit sud africain, ayant son siège social sis à Riley Road Office Park, 15E Riley Road, BP 75 1683, Garden View 2047, Afrique du Sud, immatriculée sous le numéro 1975/000600/07 (l'«Apporteur»).

Quatrième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission par voie de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, soumis au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur par voie d'un apport en numéraire.

La preuve de l'Apport a été donnée au notaire soussigné qui reconnaît expressément que le montant de 36.701.737,22 USD (trente-six millions sept cent un mille sept cent trente sept Dollars Américains vingt-deux Cents) est désormais à la disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- 1) KitchenAid Delaware, Inc.: 4.016.000 (quatre millions seize mille) parts sociales; et
- 2) Whirlpool South Africa (Proprietary) Limited: 446.224 (quatre cent quarante-six mille deux cents vingt-quatre) parts sociales.

Le notaire acte que les 4.462.224 (quatre millions quatre cent soixante-deux mille deux cent soixante-quatre) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement prendre la résolution ci-dessous.

Sixième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société qui devront être lus comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 5.577.780 USD (cinq millions cinq cent soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingts Dollars Américains), représenté par 4.462.224 (quatre millions quatre cent soixante-deux mille deux cent soixante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 1.25 USD (un Dollar Américain vingt-cinq Cents) chacune.»

(...)

Les autres paragraphes de l'article 8 demeurent inchangés.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ sept mille Euros (7.000.-Euro).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, à la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2012. Relation: LAC/2012/1492. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012024119/366.

(120030696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2012.

EML Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.010.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weber.

Référence de publication: 2012026380/10.

(120034421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Enceladus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 2012.

Référence de publication: 2012026381/10.

(120034599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Enceladus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 2012.

Référence de publication: 2012026382/10.

(120034600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Equal Overseas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 114.888.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012026383/10.

(120034325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Equal Overseas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 114.888.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012026384/10.

(120034326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Equi Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 138.605.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue à Steinfort, en date du 21 février 2012 que:

L'assemblée démissionne l'actuel Commissaire aux Comptes et nomme un nouveau Commissaire aux Comptes:

La société PRESTA-SERVICES S.A. avec siège social au 28, Rue de Hobscheid L – 8422 STEINFORT, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 49961.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012026385/14.

(120034310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Euphor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012026389/9.

(120034620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

European Commercial Industrial Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 29.324.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012026391/9.

(120034545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Gelsomino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 107.861.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GELSOMINO S.A.

Robert REGGIORI / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012026421/12.

(120034606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Finco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 143.163.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenue à Luxembourg en date du 29 février 2012:

Que:

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société FININCO INVEST S.A., avec effet au jour de la présente, au 49, rue Glesener L-1631 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012026405/14.

(120034663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Ev@tys S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.666.

Le siège social de la société EV@TYS S.A. immatriculée sous le N° R.C.S. B109666 jusqu'alors fixé au 20 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg a été dénoncé avec effet au 31 janvier 2012.

Esbelta DE FREITAS

Domiciliaire

Référence de publication: 2012026392/10.

(120034247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Fiberlake S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.934.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2012.

Référence de publication: 2012026397/10.

(120034415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Fiberlake S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.934.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2012.

Référence de publication: 2012026398/10.

(120034416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Fiberlake S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.934.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2012.

Référence de publication: 2012026399/10.

(120034417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

MPP Invest 2 S.A., Société Anonyme.

Capital social: DKK 332.854,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 149.206.

Constituée par devant Me Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 Novembre 2009, acte publié au Mémorial C no 2369 du 4 décembre 2009

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MPP Invest 2 S.A.

Maxime Nino

Administrateur

Référence de publication: 2012026502/14.

(120034716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.
